

PROPOSITIONS DU GROUPE ENVOL

Accès et maintien dans son lieu de vie

Connaissance et confiance

- Prévoir un travail en commun entre le mandataire et la personne majeure protégée sur le projet d'autonomie de la personne : permettre au mandataire d'avoir une meilleure connaissance de la situation, de l'histoire de vie et des capacités de la personne ;
- Renforcer la confiance réciproque entre le mandataire et la personne majeure protégée pour discuter du projet d'accès et/ou maintien dans logement ;
- Donner des informations sur le Conseil de famille qui peut être aidant pour les personnes majeures protégées.

Lien avec le propriétaire

- Rassurer le propriétaire sur le paiement du loyer :
 - via un engagement de paiement du mandataire par exemple ;
 - en permettant aux personnes majeures protégées d'avoir un garant ;
- Favoriser des rencontres entre le mandataire, la personne majeure protégée et le propriétaire ;
- Prévoir que le mandataire explique au propriétaire la situation de la personne pour motiver sa demande ;
- Faire un travail pédagogique pour faire connaître les mesures de protection juridique aux propriétaires et à l'ensemble de la société.

Lien avec la banque

- Sensibiliser les banquiers à la connaissance de la mesure de protection pour lever les préjugés et stigmatisations ;
- Favoriser des rencontres entre les banquiers, mandataires et personnes majeures protégées ;

Décloisonnement et coordination

- Solliciter des services comme les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour faciliter le maintien dans le logement de la personne ;
- Décloisonner le judiciaire et le social/médico-social pour un accompagnement de qualité de la personne majeure protégée et organiser des rencontres entre ces services ;
- Favoriser l'accès des personnes majeures protégées au logement social.